

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Avril 2011

paraît le dernier dimanche du mois

L'éditorial

Une des vertus que l'on attend d'un candidat à l'épiscopat dans l'Eglise dite « conciliaire », est d'être, entre autres, un homme de dialogue. Puisque notre évêque s'est fortement manifesté ces derniers temps, il peut être utile de revenir sur les étapes de ce « dialogue » que nous avons tenté de mener à bien avec lui. J'essaierai d'être succinct, l'essentiel ayant été rapporté en son temps dans *le Seignadou*.

Tout a commencé durant l'été 2008, à la suite des « *news de la paroisse* » de Limoux où le bon curé de la paroisse nous écrivait copieusement. Entretemps, pour la Noël 2008, il y eut la crèche de la collégiale de Castelnaudary, et les cartes de vœux de son curé : « *Les rois mages sont revenus et ils sont des femmes* », noble et très conciliaire réponse au chapelet de réparation pour la pièce de théâtre « *Jésus reviendra et il sera une femme* ». De son côté, notre curé local dit à qui veut l'entendre que nous ne sommes pas catholiques. Interrogé sur le fait, il ne s'en est pas défendu. Cela a continué en 2009 lorsque le même curé de Limoux m'a adressé un « *acte pour l'admission à la pleine communion* » d'une personne baptisée dans l'Eglise « *lefebvrisme* ». Il y eut ensuite l'ouverture d'un lieu de messe dominicale « *Ecclesia Dei* » à Castelnaudary. *Le Seignadou* avait alors développé des réflexions sur la situation des instituts « *Ecclesia Dei* » qui se déclarent en « *pleine communion* » avec l'évêque du lieu et la confiance qu'on peut leur accorder. J'avais conclu tout cela par cette phrase : « *Mais qu'on me permette de dire et redire que quiconque veut être fidèle à l'Eglise dans sa **tradition doctrinale, morale et liturgique**, ne peut pas confier sa fidélité à la garde de ces instituts qui se disent « en pleine communion avec l'évêque, chef et pasteur du diocèse » ».*

Parallèlement à cela, il y eut des échanges de courrier avec notre évêque. Dans celui du 9 janvier 2010, je lui détaillais ce que j'appelais cette « *tradition doctrinale, morale et liturgique* », en pré-

cisant bien qu'en cela je ne mettais nullement en cause la foi de qui que ce soit. Visiblement, je n'ai pas été compris. Entretemps, dans une lettre du 16 février 2010 à M. l'abbé Le Noac'h – lui signifiant son refus d'accorder l'accès à la basilique N.D. de Marceille à partir de 2011 – l'évêque revient sur nos échanges et relève que dans mes propos il a discerné les « prodromes de l'hérésie » : « *C'était là le langage même de Jean Huss tel qu'il fut condamné par le concile de Constance* ». Tout ému par cette condamnation, j'ai donc écrit le 20 février pour solliciter une entrevue avec notre évêque. Celui-ci me répondit le 25 février pour confirmer sa condamnation et sans donner suite à ma demande : simple distraction, certainement. Un dernier courrier du 25 mars mettra un terme à ces échanges. Entre autres, je lui confiais ceci : « *La certitude de la suppléance de notre mère la Sainte Eglise – prévue par le Droit Canon dans les cas de nécessité – m'autorise à poursuivre ma route sans aucune inquiétude quant à sa complaisance à l'égard de l'œuvre accomplie par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.* »

Juillet 2010 : lettre de l'évêque à une fidèle où il parle de la « **communauté schismatique** de Notre-Dame de Grâces de Narbonne » et argumente encore à partir de la phrase ci-dessus sur les instituts *Ecclesia Dei*.

Janvier et février 2011 : échanges entre M. l'abbé Le Noac'h et l'évêque qui confirme son refus et évoque la possibilité « *[d']utiliser tous les moyens légaux à sa disposition pour répondre à une éventuelle **invasion**.* »

Février 2011 : autre lettre de l'évêque à des fidèles qui s'étaient plaint à lui de ce refus. Reprise de la même citation, et nouveau progrès dans le « dialogue » : « **Si, bien sûr, la Fraternité renonce à se déclarer catholique, je serai heureux de l'accueillir dans les rencontres œcuméniques car il n'y aura alors aucune confusion** » ! Jusqu'à ce jour j'avais connu des évêques (Mgr Roncalli, par exemple, dans une lettre à un jeune orthodoxe bulgare en

1926) qui conseillaient aux non-catholiques de ne rien faire pour se convertir, parce que « *plus tard nous nous rencontrerons pour former tous ensemble la vraie et unique Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ* » ! Je connaissais aussi des évêques qui préféraient les musulmans, les anglicans, les juifs, les francs-maçons, les athées, etc. aux catholiques ; mais je n'en avais pas encore rencontré qui proposaient aux catholiques de ne plus l'être afin de pouvoir mieux les aimer ! Même le triste Mgr Gaillot n'était pas allé jusque-là !

La Porte Latine publie tout un dossier sur l'affaire et sur l'évêque, auquel celui-ci exige un « droit de réponse » dans lequel il se défend et attaque, d'abord en réitérant à mon endroit les condamnations du Concile de Constance et en étendant même ses accusations aux religieuses dominicaines : « *Les « sœurs » du Cammazou ont, à leur début, grossièrement et continument insulté Mgr Puech qui les avait, pourtant accueillies.* » (J'attends les textes ! En fait, il n'y en a pas : j'ai sous les yeux tous les documents !). Devant ce pitoyable micmac, j'écris encore à l'évêque pour tenter de clarifier ce qui était peut-être confus. Ma lettre, partie le 19 mars, a dû lui parvenir.

Notre pèlerinage s'est donc arrêté aux pieds de Notre-Dame ! Nos chants, nos prières et notre Messe n'ont pas franchi les frontières du domaine de notre évêque ! Je pensais que, puisque nous lui avions obéi, il ne pourrait pas nous convoquer devant les tribunaux, et nous lui aurions ainsi fait la charité de lui éviter de tomber sous le coup des condamnations dont St Paul avertissait les fidèles de Corinthe : « *Quoi ! il y en a parmi vous qui, ayant un différend avec un autre, osent aller en jugement devant les injustes, et non devant les saints ! [...] Mais un frère est en procès avec un frère, et cela devant des infidèles !...* » (I Cor. VI, 1-9).

Et dans le même temps, il y a cet extraordinaire communiqué du 19 mars à la presse. Il m'a fait penser à ce journal qui se proclamait naguère « bête et méchant » ! L'évêque accuse la Fraternité Saint-Pie X d'être un mouvement politique, de mener un jeu ambigu (et donc d'être hypocrite), de manipuler les enfants et les adolescents, de bafouer le droit de propriété alors que le pèlerinage a veillé à se tenir sur la voie publique, en se munissant de toutes les autorisations administratives. A court d'arguments sans doute, c'est la politique qui intervient ! Tout y passe : l'extrême-droite, le Pen, Maurras, etc. L'envolée finale est un sommet dans l'art du dialogue : « **Il appartiendra à la justice de se prononcer** » ! Et voilà le dialogue ! Mgr de Carcassonne parle, condamne, n'écoute pas les réponses et les explications qui le gênent (ou ne les comprend pas !), et finit dans la calomnie pure et simple ! Que dire à cela ?

Je dis d'abord que c'est certainement une délicate pensée de notre « Ordinaire » que d'avoir pensé à nous faire célébrer le 20^e anniversaire de l'appel à la vie éternelle de Mgr Lefebvre, en nous mettant sous le coup des mêmes accusations dont il a été victime de 1976 jusqu'à sa mort. Il ne manque plus que le racisme ! Nous voici replongés dans

l'ambiance d'il y a trente ans... en fort bonne compagnie !

La Fraternité a-t-elle jamais donné des consignes d'ordre politique ? Certains votent à droite comme certains évêque votent et font voter à gauche... Pour nous, « *De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu.* » (St Pie X). Notre parti : le Christ-Roi ! Il est vrai que ce n'est pas le parti de notre « Ordinaire », ni même de l'Eglise dite « conciliaire ».

Que M. Le Pen ait « envahi » la basilique, qu'y pouvons-nous ? Qui lui a ouvert les portes ? Le sacristain n'est pas de chez nous !

Que certains des nôtres lisent Charles Maurras, cela est possible mais est-ce pire que de lire Sartre ou Mao, de méditer et prier le Coran comme le font des religieux, des prêtres et même des cardinaux ? En passant, n'oublions pas que Mgr Lefebvre a toujours affirmé n'avoir jamais rien lu de Maurras (conférence de presse du 15 septembre 1976).

Louis de Bonald, Joseph de Maistre, ou Salazar étaient-ils des rebelles à l'ordre chrétien ou à l'autorité pontificale ?

Passer devant la basilique et se mettre à genoux devant le porche pour y prier est-ce pire que de caillasser une église ? Est-ce là une insupportable « invasion », semblable à celles des barbares ou des sarrasins ?

Vous savez ce que je crois ? Ce que n'arrive pas à avaler notre évêque et qui me vaut les condamnations du Concile de Constance et qui nous vaut à tous ces foudres épiscopales – pardonnez-moi ! – ce serait tout simplement que je proclame la primauté de juridiction du Souverain Pontife, et remet à sa juste place celle de l'évêque. En appeler au pape contre l'évêque, voilà mon crime impardonnable. Le gallicanisme n'est pas mort ! Et notre évêque tient à ce que soit respectée son autorité personnelle, celle d'Alain plus que celle de l'évêque ! « Moi »... « je »... « ma communion »... etc.

Et puis, au sujet de cette fameuse phrase qu'il brandit sans cesse comme l'étendard de notre révolte, si je reproche à ces instituts de se dire en « *pleine communion* » avec lui, ce n'est pas leur communion dans le Credo - ce Credo que nous professons tous -, que je mets en cause. Cela ne suffirait pas pour une « *pleine* » communion avec lui, car, à ce titre là, nous y serions nous aussi ! Ce que je mets en cause dans cette communion « *pleine* », c'est leur communion, à travers lui, au Concile Vatican II dont il est le chantre enthousiaste, et dont nous osons dire (et démontrer) qu'il n'est pas en pleine communion avec la « *tradition doctrinale, morale et liturgique* » de l'Eglise ! Tout le monde a compris cela. Je le lui avais même expliqué. Serait-il le seul à ne pas l'avoir compris ?

J'imagine qu'à présent, Mgr de Carcassonne va organiser une cérémonie de réparation pour purifier la route que nos pèlerins ont osé parcourir. Qui sait s'il invitera une autorité de la Fraternité pour y assister comme il l'avait fait pour l'église caillassée en invitant un imam à être présent ? Plus sérieusement, toutes ces calomnies demanderaient répara-

tion, non pas devant les tribunaux des hommes, mais devant les offensés traités de façon si injuste par un évêque dont nous pourrions attendre plus de justice, de vérité et de magnanimité... « *Mais c'est vous-mêmes qui commettez l'injustice et qui dépouillez les autres et ce sont vos frères ! Ne savez-vous pas que les injustes ne posséderont point le royaume de Dieu?* » (I Cor. VI, 9).

La vénérable Thérèse de Saint-Augustin – Madame Louise, fille de Louis XV devenue carmélite – enseignait à ses religieuses que « *ceux qui nous*

calomnient nous font plus de bien que ceux qui nous flattent, et lorsque nous prions pour nos bienfaiteurs, nous devons les avoir particulièrement en vue ».

A tous et toutes, saint Carême dans la joie de tous ces pardons que nous aimerons distribuer à nos bienfaiteurs, quels qu'ils soient, à la suite de notre saint Rédempteur.

Le Seignadou

Chronique de mars 2011

Mois de mars, mois important pour notre paroisse puisqu'il est traditionnellement consacré à Saint Joseph, patron de notre chapelle et protecteur de nos familles. Il annonce également le printemps et débute ainsi par le mariage de M. Sébastien Lachaume avec Mlle Elise Dasvin, le samedi 5 mars à la chapelle des Carmes. Les consentements sont reçus par M. l'abbé Le Noac'h qui exhorte vivement les nouveaux époux à la fondation d'un saint foyer et leur dépeint la sainteté à laquelle Dieu les appelle sous la protection de Saint Joseph.

C'est également en ce début du mois que s'ouvre le Carême, occasion si propice (mais tellement redoutée !) pour travailler à l'œuvre de notre sanctification par de bonnes résolutions. Les sœurs dominicaines de Saint-Dominique-du-Camazou se disposent ainsi à ces quarante jours en exposant le Saint Sacrement pour les « quarante heures ». Grande source de grâces pour les fidèles et excellent moyen de réparer les outrages envers le Saint Sacrement.

Le mercredi 9 mars, mercredi des cendres, et début de la sainte quarantaine. La liturgie propose chaque jour à notre méditation des textes de la Sainte Ecriture pour accompagner notre Carême. Il est bien entendu vivement conseillé de les lire afin d'entrer dans les dispositions d'âme voulues par l'Eglise.

Samedi 12 Mars, le MCF invite M. Ph. Girard pour une conférence sur le chancelier d'Autriche Dollfuss. Merci à la famille Pieronne pour sa gentillesse et la qualité de son accueil !

C'est dans des circonstances bien particulières que se déroule notre pèlerinage annuel à Notre-Dame de Marceille (cf. éditorial et Hors série). Les conditions difficiles, qui ne sont pas sans nous rappeler les temps héroïques des premières années du combat pour la Tradition, n'ont pas découragé les pèlerins de notre doyenné et même de Chartres ! Magnifique acte de Foi qui fait éclater au grand jour les pensées des cœurs et chante la victoire de la Tradition Catholique face au vide spirituel dont no-

tre diocèse est victime. Prions pour que celui-ci retrouve enfin de bons pasteurs de la trempe de ceux qui, avant nous, ont combattu l'hérésie cathare et albigeoise. M. l'abbé de Cacqueray célèbre la messe dehors : notre évêque « n'a qu'une parole ». Notre Supérieur exhorte les pèlerins à continuer fermement le combat. Il condamne les attaques aussi basses que puériles dont la Tradition Catholique est l'objet. Il rappelle qu'elles tiennent leur principe d'un progressisme exacerbé pourtant mainte fois condamné par les papes. C'est pourquoi, nous finirons par vaincre ! Nous nous quittons remplis de Foi et enthousiasmés par ce grand message d'Espérance. Merci à l'école des Carmes pour l'organisation et le bon déroulement matériel du pèlerinage.

C'est sous l'égide de la Sainte Vierge que ce mois de mars s'achève avec la fête de l'Annonciation. Année particulière puisque nous commémorons en ce même jour le vingtième anniversaire du rappel à Dieu de celui par qui la Foi Catholique a pu être préservée dans toute sa pureté : S. Exc. Mgr Lefebvre. A cette occasion, notre paroisse célèbre une messe solennelle à la chapelle des Carmes, suivie d'une conférence de M. l'abbé Simoulin sur les derniers instants de Monseigneur Lefebvre. Il a, en effet, été le témoin privilégié des derniers temps sur terre de notre fondateur de par sa fonction de directeur d'Ecône. Un repas paroissial servi par le groupe Saint-Elme conclut cette belle journée. Puisse Monseigneur maintenir en nous la flamme des premières années de résistance !

Avant de terminer, n'oublions pas de prendre note du trentième anniversaire de l'école Saint-Joseph-des-Carmes le dimanche 29 mai prochain. Réservez notre week-end !

NB. Les exemplaires In memoriam consacrés à Mgr Lefebvre étant tous partis, une 2° commande sera faite pour ceux qui le souhaitent : s'inscrire auprès du secrétaire des Carmes avant le 15 avril et régler le montant de 12€.



La vierge pèlerine de l'Aude

octobre 2010 - mai 2011

réservation / renseignements :

Mme O'Boyle : 04.68.78.97.67 -
06.84.16.41.49

RÉCOLLECTION prêchée par

M. l'abbé P. VERDET, prieur à Bordeaux

& DÉJEUNER PAROISSIAL (cf. tract)

le dimanche 08 mai 2011

dossier spirituel : la tentation dans la vie chrétienne

« Alors Jésus fut conduit au désert par l'Esprit, pour être tenté par le diable. Et après avoir jeûné 40 jours et 40 nuits, Il eut faim. Et s'approchant le tentateur lui dit : 'Si tu es Fils de Dieu...' » (Math. IV, 1-2)

Combien sont ceux que la tentation déstabilise... pour ne pas dire immobilise ! Elle est pourtant inévitable : « Nous sommes entourés d'ennemis ; le démon 'rode sans cesse autour de nous' (Math. XXVI, 41) ; le monde nous enveloppe de ses séductions corruptrices ou de son esprit, si opposé à la vie surnaturelle. C'est pourquoi il n'est pas en notre pouvoir d'éviter toute tentation ; elle est même souvent indépendante de notre volonté », écrit Dom Marmion (in *Le Christ vie de l'âme*, p. 223).

Que le fidèle se rassure donc et qu'il médite l'extrait tiré de la vie de Saint Louis, écrite par Joinville (cf. I/) : il comprendra que la tentation, si violente et si prolongée qu'elle soit, n'est pas un péché et qu'il ne doit jamais se décourager à cause de sa fréquence ou de son étendue.

Cela n'ôtera pas, bien sûr, le caractère pénible de cette épreuve. Mais qu'il soit apaisé par l'exemple même du divin Rédempteur qui fut tenté par trois fois à l'issue de son jeûne inaugurant sa vie publique, ainsi que par la parole de Dieu rapportée par Saint Jacques : « Bienheureux ceux qui souffrent la tentation » (Jacq. I, 12), car « après avoir été éprouvés, ils recevront la couronne de vie » (Ps. LXVIII, 2).

Enfin, répétons souvent cette demande que le Christ nous a apprise dans la prière qu'Il nous fait adresser à Dieu son Père - qui est aussi Notre Père : « Et ne nos inducas in tentationem - et ne nous laisser pas succomber à la tentation... Mais délivrez-nous du mal ! » Répétons là, en nous appuyant sur les mérites de la passion du Sauveur que l'Église nous fera célébrer dans quelques semaines, ainsi que sur l'intelligence que nous en donne Saint Thomas d'Aquin dans les sermons qu'il donna à Naples au Carême de 1273 sur l'Oraison dominicale (cf. II/). Abbé B.-J. de Villemagne

I/. Une tentation contre le Saint Sacrement de l'autel :

in *Vie de Saint Louis*, pp. 25-26

[Saint Louis] me dit que l'évêque Guillaume de Paris lui avait raconté qu'un grand maître en théologie était venu le voir, et lui avait dit qu'il voulait lui parler. Et l'évêque lui dit : « Maître, dites ce que vous voulez dire. » Et quand le maître voulut parler à l'évêque, il commença à pleurer très fort. Et l'évêque lui dit : « Maître, parlez, ne perdez pas courage, car personne ne peut tant pécher que Dieu ne puisse lui pardonner davantage. » - « Et je vous le dis, messire, dit le maître, je n'y peux rien si je pleure ; car je pense ne pas avoir la foi, parce que je ne peux pas forcer mon cœur à croire au sacrement de l'autel comme la sainte Église l'enseigne. Et je sais bien que ce sont là des tentations du diable. »

- « Maître, dit l'évêque dites-moi, quand le diable vous envoie cette tentation, vous plaît-elle ? » - Et le maître dit : « Messire, au contraire, elle me pèse autant que chose peut me peser. » - « Je vous demande alors, fit l'évêque, si vous accepteriez de l'or ou de l'argent pour professer de votre bouche quoi que ce soit qui fût contre le sacrement de l'autel ou contre les autres saints sacrements de l'Église. » - « Moi, messire, fit le maître, sachez qu'il n'y a quoi que ce soit au monde que je puisse accepter à cette condition, mais j'aimerais mieux qu'on m'arrachât tous les membres du corps plutôt que professer une chose semblable. »

- « Maintenant, je vous dirai autre chose, fit l'évêque. Vous savez que le roi de France est en guerre avec le

roi d'Angleterre, et vous savez que le château qui est situé le plus exactement à la frontière de l'un et de l'autre, c'est La Rochelle en Poitou. Alors je veux vous faire une demande : si le roi vous avait confié la garde de La Rochelle qui est sur la frontière, et s'il m'avait confié la garde du château de Montlhéry, qui est au cœur de la France et en terre de paix, auquel de nous deux le roi devrait-il être le plus reconnaissant à la fin de sa guerre, à vous qui auriez gardé sans perte La Rochelle ou à moi qui aurais gardé sans perte le château de Montlhéry ? » - « Au nom de Dieu, messire, fit le maître, à moi qui aurais gardé sans perte La Rochelle. » - « Maître, dit l'évêque, je vous dis que mon cœur est semblable au château de Montlhéry ; car je n'ai aucune tentation ni aucun doute à propos du sacrement de l'autel. C'est pourquoi je vous dis que, pour une fois que Dieu me sait gré d'y croire fermement et en paix, Dieu vous en sait gré quatre fois, parce que vous lui gardez votre cœur au milieu de la guerre et de l'épreuve, et que vous avez envers lui une volonté si bonne que pour aucun bien au monde, ni pour les tourments que l'on pourrait faire subir à votre corps, vous ne l'abandonneriez. Je vous dis donc de vous sentir tout à fait tranquille, car votre état plaît mieux à Notre Seigneur en cette affaire que ne fait le mien. »

Quand le maître entendit cela, il s'agenouilla devant l'évêque, et se considéra comme bien satisfait.

II/. Explication de la 6° demande du Pater :

Commentaire du *Pater* par Saint Thomas d'Aquin

a) Qu'est-ce que la tentation ? - Tenter ne signifie rien d'autre que mettre à l'essai ou éprouver. Ainsi, tenter un homme, c'est éprouver sa vertu.

Sa vertu peut être mise à l'essai ou éprouvée de deux manières, dans la ligne des exigences de la vertu humaine. Il est requis d'une part que l'œuvre bonne soit accomplie d'une manière excellente et d'autre part que l'on se garde du mal. Ce qui est indiqué par le Psalmiste : « Evite le mal et fais le bien. » (Ps XXXIII, 15)

La vertu de l'homme sera donc mise à l'épreuve tantôt au point de vue de l'excellence de son agir (**1°**), tantôt au point de vue de son éloignement du mal (**2°**).

1° - Si, en premier lieu, on vous éprouve pour savoir si vous êtes prompt à vous porter au bien, comme par exemple à jeûner, et si on vous trouve effectivement prompt au bien, ce sera le signe que votre vertu est grande. C'est de cette façon que Dieu éprouve par-

fois l'homme ; ce n'est pas qu'il ignore sa vertu, mais il veut la faire connaître à tous et à tous la donner en exemple. Dieu éprouva de cette manière Abraham et Job. Souvent en effet le Seigneur envoie des tribulations aux justes ; s'ils les supportent patiemment, leur vertu est manifestée et ils progressent dans la vertu. « *Le Seigneur vous tente, disait Moïse aux Hébreux, afin de faire apparaître au grand jour si oui ou non vous l'aimez* » (Deut. XIII, 3). C'est donc de cette manière seulement que Dieu tente l'homme, à savoir, en l'excitant à bien faire.

2° - En second lieu, pour éprouver la vertu de l'homme, on l'incitera au mal. S'il résiste fortement et ne consent pas, c'est l'indice de la grandeur de sa vertu ; mais s'il succombe à la tentation, sa vertu est manifestement inexistante. Jamais Dieu ne tente qui que ce soit de cette manière ; car Dieu est incapable de tenter et de pousser personne au mal. Sa propre chair, le diable et l'homme, voilà les tentateurs de l'homme.

b) Comment et par qui l'homme est-il tenté ? -

1° La **chair** tente l'homme de *deux manières* :

- *D'abord* elle l'aiguillonne et le pousse au mal par la recherche incessante de ses délectations charnelles, occasions fréquentes de péché. Le fait de s'arrêter dans les délectations charnelles entraîne la négligence des choses spirituelles. « *Chacun, dit saint Jacques (I, 14), est tenté par sa propre convoitise, qui l'entraîne et le séduit.* »

- *En second lieu*, la chair nous tente en nous détournant du bien. L'esprit, de lui-même, se délecterait toujours dans les biens spirituels, mais la chair rend l'esprit lourd et l'entrave. « *Le corps, sujet à la corruption, dit la Sagesse, appesantit l'âme* » (IX, 15) ; et saint Paul écrivait aux Romains (VII, 22) : « *L'homme intérieur en moi se délecte dans la loi de Dieu ; mais je vois dans mes membres une autre loi ; cette loi-là lutte contre la loi de ma raison ; elle me tient captif sous la loi du péché, qui est dans mes membres* ». Cette tentation de la chair est extrêmement forte, à cause de notre union intime à notre ennemie, la chair. « *Aucune peste, dit Boèce, n'est plus nuisible qu'un ennemi familier* ». Il faut donc veiller sur les assauts de notre chair. « *Veillez et priez, dit Jésus, pour ne pas entrer en tentation.* » (Math. XXVI, 41)

2° La chair, une fois domptée, un autre ennemi surgit, le **diable**. Il nous tente très fortement et il nous faut lutter contre lui avec vigueur. « *Nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, dit saint Paul, mais contre les Principautés et contre les Puissances, contre les Maîtres de ce monde de ténèbres, contre les Esprits répandus dans les airs.* » (Eph. VI, 12) Aussi le diable est-il expressément appelé le tentateur, comme le montrent ces paroles de saint Paul : « *Pourvu que le tentateur ne vous ait pas tentés.* » (I Thess. III, 5)

Dans ses tentations, le diable se montre consommé en ruse. Semblable à un habile chef d'armée, occupé à assiéger une forteresse, il considère les points faibles de l'homme qu'il veut attaquer et fait alors porter l'effort de la tentation là où il constate que son adversaire est plus désarmé. Ainsi il tente les hommes, vain-

queurs de leur chair, du côté des vices auxquels ils sont le plus enclins, comme la colère, l'orgueil et les autres maladies de l'esprit. « *Votre adversaire, le diable, dit saint Pierre, comme un lion rugissant, rôde autour de vous ; il cherche qui dévorer.* » (I Pi. V, 8)

Le démon, dans ses tentations, emploie une double tactique.

- *D'abord*, il ne propose pas aussitôt à l'homme, au moment de la tentation, un mal manifeste, mais un bien apparent. Ainsi, au début, il ne détourne que légèrement l'homme de son orientation générale antérieure, mais suffisamment pour ensuite l'amener plus facilement à pécher. A ce sujet, l'Apôtre écrit aux Corinthiens : « *Rien d'étonnant (si de faux apôtres se camouflent en apôtres du Christ), Satan lui-même se déguise bien, lui, en ange de lumière.* » (II Cor. XI, 14)

- Après avoir amené l'homme à pécher, Satan l'enchaîne *ensuite* pour l'empêcher de se relever de ses fautes.

Ainsi donc le démon fait deux choses : il trompe l'homme et il maintient l'homme trompé dans son péché.

3° Le **monde**, de son côté, nous tente de deux manières.

- Il nous tente, *en premier lieu*, par un désir excessif et immodéré des choses temporelles. « *La cupidité, dit l'Apôtre, est la racine de tous les maux.* » (I Tim. VI, 10)

- *En second lieu*, le monde nous incite au mal par les frayeurs que nous inspirent les persécuteurs et les tyrans. De ce fait, « *nous sommes enveloppés de ténèbres* », dit Jacob. « *Tous ceux qui veulent vivre avec piété dans le Christ Jésus, écrit saint Paul souffriront persécution.* » (II Tim. III, 12) Et à ce propos, le Seigneur a fait cette recommandation à ses disciples : « *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme.* » (Math. X, 20)

c) Nous avons montré ce qu'est la tentation, comment et par quoi l'homme est tenté. Examinons maintenant de quelle manière l'homme est délivré de la tentation.

A ce sujet, il faut remarquer ceci : le Christ nous enseigne à demander au Père non pas la grâce de ne pas être tentés, mais bien celle d'éviter de nous établir passivement dans l'état où nous met la tentation. C'est en effet en surmontant et en dominant la tentation que l'homme mérite la couronne de gloire incorruptible. C'est pourquoi saint Jacques déclare : « *Tenez pour une joie parfaite, mes frères, d'être en butte à toutes sortes d'épreuves* » (I, 2) . Et l'Ecclésiastique nous avertit : « *Mon fils, en entrant au service du Seigneur, préparez votre âme à l'épreuve* » (II, 1). Saint Jacques déclare encore : « *Heureux l'homme qui supporte la tentation : sa valeur une fois reconnue, il recevra la couronne de vie.* » (I, 12) Ainsi donc, Jésus nous enseigne à demander au Père de ne pas nous laisser succomber à la tentation, en lui donnant notre consentement. « *Aucune tentation, dit saint Paul, ne nous est survenue, qui passât la mesure humaine.* » (I Cor. X, 13), Que l'homme soit tenté en effet est chose normale, mais qu'il consente à la tentation et s'y abandonne, cela ne l'est pas, mais lui vient du diable.

Le mariage chrétien : chemin de perfection (7)

Septième méditation : *Dieu et notre amour*

Ce sacrement est grand — témoignage d'un foyer chrétien.
A. Christian — 1938

Sans aucun doute, les occupations et les nombreux soucis de la vie familiale sont une réelle difficulté pour les âmes avides de recueillement et d'union à Dieu. Mais il est aussi une cause d'amoindrissement spirituel, moins visible, plus subtile, — et peut-être plus dangereuse, — car elle se pare d'un désir légitime et même des apparences d'un devoir : c'est le souci, plus ou moins bien compris, de donner la primauté absolue à la communion conjugale.

Les époux peuvent, en effet, s'imaginer qu'en s'isolant chacun de leur côté pour une oraison personnelle, en élevant vers Dieu leur esprit et leur cœur dans les moments où les occupations les séparent, en vivant avec lui cette vie d'intimité ineffable pleine d'attentions et de délicatesses, de sacrifices secrets et d'ardentes aspirations, ils brisent en quelque sorte leur communion conjugale profonde, y introduisant un troisième être qui ravit à chacun le meilleur de l'autre, interdisant ainsi cette intégrale transparence qui donne à l'amour humain toute sa ferveur. De là à considérer Dieu, sinon comme un ennemi, du moins comme un obstacle gênant au bonheur humain le plus légitime, il n'y a qu'un pas. Et beaucoup le franchissent sans toujours se l'avouer... Qui dira aussi l'inquiétude intime de l'époux qui s'avance ainsi sur le sentier solitaire de l'union à Dieu, lorsque ses premiers pas semblent l'éloigner de l'âme qu'il aime comme un autre soi-même, et lui pèsent comme une infidélité ?... Comment ne pas céder à la tentation de revenir en arrière ?...

Mais il est aussi un autre danger qui, celui-là, va jusqu'à enlever aux époux l'inquiétude même d'une union personnelle avec Dieu : c'est leur vie de communauté spirituelle elle-même. Des époux chrétiens bien unis éprouvent ce besoin naturel de prier l'un pour l'autre, l'un avec l'autre. Leur vie religieuse, favorisée par leur intimité humaine, peut les fondre si fortement l'un dans l'autre qu'ils en arrivent à ne faire vraiment qu'un, à se porter partout présents l'un à l'autre. S'il en est ainsi de l'activité profane — où il semble qu'on apporte un être double, qu'on sente comme une présence mystérieuse de l'autre au fond de soi-même, — à tel point que la personnalité en soit comme imprégnée et modifiée, il ne peut guère en être autrement dans la vie intérieure de chacun. L'oraison, même la plus solitaire, se fait spontanément sur le mode du « nous » et non du « je » : « *Seigneur, aidez-nous à vous aimer comme vous voulez que nous vous aimions. Seigneur, nous nous offrons à vous en union avec le Saint Sacrifice... Augmentez notre charité.* »

Et certes, de telles prières sont excellentes. Mais si elles se généralisent au point de devenir pour chacun presque le seul mode d'oraison, alors les âmes courent un danger, plus ou moins grand selon l'importance de cette déviation.

Aussi comprend-on pourquoi il arrive qu'une âme, qui déjà s'engageait dans la voie de l'union à Dieu, se trouve prise dans cette dualité, et que, pour l'une ou l'autre raison, elle n'aille pas plus loin. Dans son amour pour l'âme sœur, son désir de lui rester unie, elle ne veut pas faire un pas que l'autre ne pourrait faire, aller en des endroits où l'autre ne pourrait aller. C'est ainsi que se consomment de grandes faillites spirituelles. Et, en tout cas, que s'amorcent de pénibles débats pour les âmes vraiment religieuses qui en arrivent à se croire obligées de choisir entre l'union à Dieu et ce qu'elles appellent « union conjugale ». Dangereuse illusion. Beaucoup seront assez purs pour y échapper tôt ou tard. Mais combien se sont égarés et végèteront dans une honnête médiocrité spirituelle, qui eussent pu s'élever bien haut dans la vie d'intimité avec Dieu ?...



C'est peut-être que les uns et les autres n'avaient pas bien compris ce qui leur était demandé.

Certains ont cru que l'union personnelle à Dieu exigerait une sorte de vie solitaire au sein même de la communauté familiale ; qu'une fois satisfaites toutes ses obligations de communauté, chacun pourrait, et devrait — tel le moine dans sa cellule — se retirer, s'isoler. Ils ont cru que l'union à Dieu irait même jusqu'à exiger une certaine séparation extérieure, et, sans doute, le sacrifice progressif de ces témoignages humains de tendresse conjugale qui rendent la vie du foyer si douce, qui soutiennent si efficacement dans les difficultés de la vie... Et leur amour s'en effrayait ; un instinct puissant les paralysait. Vraiment, ils ne se sentaient pas faits pour une pareille vie quasiment monacale dans le mariage. Cette tentative de vie désincarnée, dans une vocation où l'humain pénètre de toutes parts, leur apparaissait comme quelque chose de contradictoire, d'anormal, presque de monstrueux...

C'est qu'ils n'avaient pas encore découvert leur vocation familiale, cette vocation particulière qui établit entre les âmes un mode de sanctification commun, qui requiert de chacun une participation entière et pleinement humaine à une vie commune... Ils n'avaient pas encore compris que **c'est dans et par cette vie de communauté pleinement humaine et spirituelle que chacun atteint**

draît Dieu le plus profondément. Et que si, parfois, ils devraient s'isoler pour se recueillir et mieux se remettre en Dieu, ce ne devrait être « que pour un temps ». C'est qu'ils n'étaient pas encore capables de le trouver dans leur vie commune ; et que ce moyen n'était qu'un pis aller, un stimulant pour leur faiblesse spirituelle...

Ils n'avaient pas compris que cette vie conjugale et familiale intime et vraiment humaine, ces témoignages de tendresse, cette présence et collaboration de chacun étaient dans la nature même du sacrement original qui leur avait été conféré ; et qu'ils portaient en eux une vertu efficace, la grâce même de ce sacrement...

Et surtout, la plupart ne se sont-ils pas imaginé l'amour de Dieu sur le modèle de l'amour humain ? Ne se sont-ils pas laissés aller à concevoir Dieu comme un être invisible sans doute, mais un être comme nous, qu'il n'est guère possible d'aimer sans faire tort à l'union conjugale ?...

Ils ne savaient pas que la plongée en Dieu — quoique séparante dans ce qui nous est plus intime qu'à nous-mêmes — nous mettant en communication profonde avec celui qui crée toutes choses et les soutient par le dedans, nous rapproche par là-même de toutes les âmes, et à plus forte raison de celles qui nous sont particulièrement chères... Ils n'ont pas vu que **l'union à Dieu, loin d'affaiblir l'union conjugale, la resserrerait d'une manière ineffable ; que plus chaque âme progresserait dans l'amour personnel de Dieu, plus elles se retrouveraient profondément unies, spirituellement et humainement** ; car la charité du Christ n'est pas désincarnée : elle rejaillit sur tout l'humain, l'informe, le transfigure, lui donne toute sa délicatesse et toute sa plénitude. C'est vrai déjà de l'amitié fondée sur le Christ ; combien plus de l'amour conjugal... Quant à leur communion d'âme, si dans les débuts elle leur paraît souffrir de cette vie intérieure de chacun, au fur et à mesure qu'elles grandiront dans l'amour immense de Dieu, cette communion s'approfondira jusqu'à n'avoir plus besoin de ces confidences, de ces épanchements, si impuissants pour exprimer la complexité et le mystère d'une vie profonde. Au delà de toute parole, elles se comprendront, elles devineront, elles partageront les aspirations, les inquiétudes, les sacrifices de l'âme-sœur à la recherche de Dieu ; elles connaîtront ainsi des profondeurs ineffables de compréhension mutuelle ; jusqu'à expérimenter entre elles les prémices du grand mystère de la communion des saints.

... Non, l'amour de Dieu n'a rien de nos amours humaines. Avons-nous bien médité ce fait, en vérité déconcertant, non seulement pour notre raison, mais aussi pour les exigences les plus fondamentales de notre cœur : **Dieu aime toutes les âmes d'un amour personnel**, séparant, infini ? Un grand amour suffit pour remplir un cœur humain. Dieu, lui, peut aimer tous les hommes sans dommage pour chacun ni infidélité d'aucune sorte pour qui

que ce soit.

Et des milliers et des milliers de saints l'ont aimé ici-bas de toute leur âme, au point de mourir pour lui. Pourtant, cet amour exclusif de Dieu n'a jamais rendu un saint jaloux de savoir que Dieu aimait aussi les autres âmes. Au contraire : plus il a pénétré dans l'intimité divine, plus il s'est senti pénétré de cette paradoxale « jalousie de Dieu » dont parle saint Paul ; plus il a désiré voir celui-ci aimé de plus en plus par tous les hommes, offrant même sa vie s'il le fallait pour qu'un seul l'aimât davantage... **Ayons donc confiance ; plus nous grandirons dans l'union à Dieu, plus nous connaîtrons, nous aussi, cette sainte jalousie qui nous fera désirer l'union de plus en plus intime avec Dieu de l'âme qui nous est chère** ; plus nous voudrions mettre tout en œuvre pour la favoriser. Alors, nous rirons de nos craintes puérides de jadis et les déplorerons comme des manques de foi.



Sans doute, le problème présente une sérieuse difficulté lorsqu'un époux seulement se sent attiré par une vie religieuse plus profonde. Partir à la suite de Dieu, n'est-ce pas abandonner l'autre, se séparer de lui, vivre une vie qu'il ne pourra comprendre et partager ? Poignant débat, où l'amour humain ose mettre en balance l'amour de Dieu ! **Comme on sent ici l'importance d'un mariage vraiment chrétien, d'un idéal de vie vraiment partagé** ! Et quelle foi il faut à l'âme qui se trouve dans cette tragique situation spirituelle pour ne pas renier Dieu afin de partager la médiocrité spirituelle de celui à qui elle est unie... pour aller de l'avant quand même, et s'assurer qu'en ce faisant elle se rapprochera mieux de lui, en dépit des apparences ; qu'elle rendra leur union conjugale, — si superficiellement humaine, si précaire, — plus consistante et plus profonde. N'est-ce pas ainsi qu'elle lui donnera le plus beau témoignage d'amour ? Car se rapprocher de Dieu, c'est souffrir davantage pour ceux qu'on aime... Ainsi fit une Élisabeth Leseur qui réussit, par l'oblation généreuse d'elle-même, à élever à elle et à Dieu un mari incroyant, fondant — chose étonnante — après sa mort, une union conjugale extraordinaire profonde et délicate.

Que dire lorsque les deux époux sont bien chrétiens ! Que chacun, sans hésiter, aille à Dieu de toute son âme, de toutes ses forces : plus il entrera, par sa prière personnelle, son recueillement, par ses sacrifices, dans l'intimité divine, plus il se rapprochera de l'autre, plus il l'y entraînera lui-même. Alors, ils découvriront tous deux, pleins d'émerveillement, une union conjugale d'une rare qualité : si surnaturelle, qu'elle deviendra à son tour nourriture de leur vie intérieure, source de la présence de Dieu ; mais si pleinement humaine aussi et si délicate que leur amour en sera tout renouvelé et vivifié.

Horaires des chapelles

Saint-Joseph-des-Carmes

11290 Montréal - 04 68 76 25 40

Le dimanche : Messes 7h45 et 11h00

Confessions 10h30

Rosaire partiel 18h00

Vêpres et Salut 18h45

Complies à 20h50

Le samedi : Confessions de 16h00 à 17h00

En semaine de période scolaire :

Messes 6h45 et 11h40,

ainsi que 10h40 les lundi et jeudi

Salut du St Sacrement le jeudi à 19h10

Chemin de Croix le vendredi à 19h10
(sauf Mois du Rosaire et Temps Pascal)

Chapelet les autres jours

Complies à 20h50

En semaine hors période scolaire :

Messes : 7h45 et 11h40

Vacances scolaires :

Messe : 7h45 en principe

Chapelet, Salut du St Sacrement et

Chemin de Croix à 19h00 (en principe)

Saint-Dominique-du-Cammazou

11270 Fanjeaux

Tel-Fax Aumônerie 04 68 24 60 33

Dimanche et fêtes : Messe chantée à 9h30

Période scolaire :

- Lundi et samedi 8h00

- Mardi à vendredi 7h15 et 11h30

☞ Jours de messe chantée,
une seule messe à 11h00

Congés scolaires :

messe à 8h00 tous les jours

Confessions pour les fidèles :

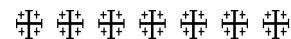
Samedi :

- après l'action de grâce
de la messe de 8h00

- de 17h30 à 19h00

Dimanche :

de 8h30 à 9h20



HONORAIRES DE MESSES

1 MESSE : 16 €

1 NEUVAIN : 160€

1 TRENTAIN : 640 €

Prochaines activités — dates à retenir

- **Dimanche 27 mars 2011 — 19h30 aux Carmes :** formation doctrinale par M. l'abbé de Villemagne
- **Samedi 02 avril 2011 :**
 - 10h30 aux Carmes : conférence spirituelle par M. l'abbé de Sivry, suivie du chapelet et du 1/4 d'heure de méditation (1^o samedi du mois)
 - 19h30 : première réunion du cercle MCF des foyers de l'Aude chez M. et Mme d'Anglejan (cf. p. 8)
- **Vendredi 08 mai 2011 — 19h00 aux Carmes :** messe des messieurs
- **Dimanche 17 avril 2011 — 10h30 aux Carmes :** bénédiction et distribution des rameaux suivies de la messe chantée
- **Dimanche 08 mai 2011 aux Carmes :** récollection paroissiale prêchée par M. l'abbé P. Verdet, prieur à Bordeaux
- **Dimanche 29 mai 2011 aux Carmes :** journée anniversaire consacrée aux « 30 ans » de l'école

Ephémérides du mois d'avril 2011

			Confessions	Messes
ven 1	De la Férie,	3ème classe, violet		11h40 messe chantée
sam 2	De la Férie, Mém. de Saint François de Paule, Confesseur	3ème classe, violet	11h : abbé de Sivry 16h : ab. de Villemagne	
dim 3	IVème Dimanche de Carême,	1ère classe, rose		Abbé de Sivry
lun 4	De la Férie, Mém. de Saint Isidore, Evêque, Confesseur et Docteur	3ème classe, violet		
mar 5	De la Férie, Mém. de Saint Vincent Ferrier, Confesseur	3ème classe, violet		
mer 6	De la Férie,	3ème classe, violet		
jeu 7	De la Férie,	3ème classe, violet		
ven 8	De la Férie,	3ème classe, violet		19h00 messe des messieurs
sam 9	De la Férie,	3ème classe, violet	Abbé Marcille	
dim 10	Ier Dimanche de la Passion,	1ère classe, violet		Abbé Marcille
lun 11	De la Férie, Mém. de Saint Léon Ier, Pape, Confesseur et Docteur	3ème classe, violet		
mar 12	De la Férie,	3ème classe, violet		
mer 13	De la Férie, Mém. de Saint Herménégilde,	3ème classe, violet		
jeu 14	De la Férie, Mém. de Saint Justin, Martyr	3ème classe, violet		
ven 15	De la Férie, Mém. de Notre-Dame des Sept douleurs,	3ème classe, violet		11h40 messe chantée
sam 16	De la Férie,	3ème classe, violet	Abbé de Villemagne	
dim 17	Dimanche des Rameaux,	1ère classe, violet	Cf. tract joint Horaires des offices de la Semaine Sainte	
lun 18	Lundi-saint,	1ère classe, violet		
mar 19	Mardi-saint,	1ère classe, violet		
mer 20	Mercredi-saint,	1ère classe, violet		
jeu 21	Jeudi-saint,	1ère classe, blanc		
ven 22	Vendredi-saint,	1ère classe, noir		
sam 23	Samedi-saint,	1ère classe, violet		
dim 24	Résurrection de Notre-Seigneur,	1ère classe, blanc		
lun 25	Lundi de Pâques,	1ère classe, blanc		
mar 26	Mardi de Pâques, Mém. de Litanies majeures,	1ère classe, blanc		
mer 27	Mercredi de Pâques,	1ère classe, blanc		
jeu 28	Jeudi de Pâques,	1ère classe, blanc		
ven 29	Vendredi de Pâques,	1ère classe, blanc		
sam 30	Samedi in Albis,	1ère classe, blanc	Abbé Marcille	